

SITUATION MONUMENTAIRE (1)
DES
ÉDIFICES PUBLICS
DE LA VILLE DE LYON.

(Rapport présenté à M. le Ministre de l'Intérieur en 1837).

I.

ÉGLISE PRIMATIALE.

L'église primatiale et métropolitaine de Saint-Jean de Lyon, est le second SAINT-PIERRE-DE-ROME de la catholicité. La sainteté des souvenirs qui se rattachent à ce monument, le premier siège archiépiscopal des Gaules, dont il est dépositaire, son antiquité qui se perd dans la nuit des temps, la voix des conciles œcuméniques qui a retenti dans son sein, son type architectoral qui précise

(1) Nous avons détaché de ce rapport les notices concernant les églises Saint-Paul et Saint-Nizier, parcequ'elles ont déjà paru dans les livraisons 23, 27 et 28 de la *Revue du Lyonnais*, p. 434 du tome IV, p. 161 et 269 du tome V.